



Paris le 24 janvier 2006

Le « Roadmap for a competitive single gas market in Europe » établi par l'ERGEG suscite de la part de l'Uprigaz deux séries d'observations.

1. Certains aspects positifs méritent d'être soulignés. C'est le cas lorsque l'ERGEG privilégie une approche régionale qui transcende les frontières nationales et qui identifie au cas par cas les difficultés concrètes auxquelles se heurtent les opérateurs. Afin de les résoudre l'ERGEG cherche, à juste raison, à associer l'ensemble des parties prenantes concernées – opérateurs d'infrastructures autorités de régulation, Etats-membres, utilisateurs – tout en s'assurant que les solutions dégagées tendent à harmoniser le cadre réglementaire en Europe. Chaque marché régional s'organise autour d'une ou plusieurs places de marchés.

L'Uprigaz adhère à cette vision d'une construction programmée et pragmatique du marché intérieur du gaz naturel en Europe. Pour ce faire, comme le préconise le rapport 2005 sur la réalisation du marché intérieur de la DG-TREN, la priorité doit être accordée à la complète mise en œuvre des dispositions de la directive 2003/55/CE.

Dans cet esprit, l'ERGEG doit avant tout s'attacher à harmoniser les réglementations et faciliter l'accès aux infrastructures. Les actions prioritaires énoncées aux paragraphes 4.5 à 4.8 vont dans ce sens.

2. En revanche, le rapport de l'ERGEG semble accrédiiter l'idée selon laquelle un développement de la régulation constitue la solution pour satisfaire à meilleur prix la demande du consommateur.

Or, l'Uprigaz pense que le problème à court et à moyen terme réside davantage dans la sécurisation des approvisionnements de l'Europe, ce qui exige un cadre réglementaire attractif et stable, qui encourage les producteurs à orienter leur gaz vers l'Europe plutôt que vers les autres marchés mondiaux.

Une vision trop axée sur la régulation et les optimisations de court terme est difficilement conciliable avec la valorisation de grands projets d'infrastructures susceptibles d'amener le gaz en Europe. Ce serait commettre une erreur que d'ignorer que les prix du gaz sont durablement attachés aux prix du brut et demeurent établis par les producteurs en fonction des arbitrages que ceux-ci opèrent de plus en plus entre les grandes zones de consommation.

3. L'Uprigaz considère qu'un certain nombre de mesures concrètes devraient être considérées en priorité :

- l'extension au niveau communautaire de la démarche programmation pluriannuelle des investissements à laquelle se livre les pouvoirs publics français tant dans l'électricité que le gaz ; cette démarche permet d'analyser l'évolution de l'offre et de la demande dans le secteur du gaz et d'envisager les investissements à consentir dans la logistique pour assurer une fluidité du marché et la satisfaction des besoins des consommateurs ;
- la mise en extinction des tarifs administrés applicables à la clientèle éligible afin de ne pas laisser perdurer un double système de prix extrêmement préjudiciable à la concurrence ;
- le développement de places de marché régionales comme il en existe déjà notamment à Bacton et à Zeebrugge en veillant au renforcement des infrastructures transfrontalières et à la compatibilité des structures tarifaires pour favoriser les échanges transfrontaliers.

L'analyse de l'Uprigaz est développée dans le document joint en annexe.

-----

PJ